

24-03-2020

NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « [COVID-19](#) » sur le portail intranet de la Police nationale.

Les derniers ajouts sont :

- [La note DGPN n°2020-955D du 23-03-2020 – Intégration au PVE des infractions liées au COVID-19](#)
- [La note DGPN n°2020-961D du 24-03-2020 – Suspension temporaire des 3 tirs annuels obligatoires](#)
- Les nouvelles attestations de déplacement sont en cours de réalisation par le ministère de l'Intérieur et seront communiquées dès demain.

BONNE PRATIQUE DE LA CRS AUTOROUTE DU NORD



Nos collègues CRS ont trouvé une astuce pour éviter tout contact physique avec les citoyens tout en poursuivant leur mission de contrôle des déplacements à l'occasion des contrôles routiers.

Une pancarte posée au sol au début du dispositif de contrôle indique aux conducteurs et passagers de présenter leur attestation et leur pièce d'identité sur le tableau de bord : plus besoin de contact pour justifier des déplacements.

Un nouveau geste barrière très apprécié par les automobilistes.

REPONSE PENALE AUX AGRESSIONS CONTRE LES POLICIERS LORS DES CONTROLES

Dans le cadre de la vérification des autorisations de déplacement, les policiers ont pu subir des agressions par des passants ne respectant pas les consignes de confinement. Face à ces comportements inadmissibles, la justice n'a pas tardé à rendre son verdict.

A Agen, Montpellier et Trappes, les auteurs de ces actes ont été interpellés, placés en garde à vue, déférés et jugés. Dans leurs réquisitoires, les procureurs ont demandé des peines d'emprisonnement qui ont été suivies par les tribunaux :

- 3 mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt pour 2 frères à Trappes (78) qui s'étaient rebellés au cours d'un contrôle sur la voie publique, occasionnant des blessures sur les agents interpellateurs.
- 8 mois d'emprisonnement ferme pour un Montpelliérain qui, pris en flagrant délit de tentative de vol de masques, avait craché sur les fonctionnaires de police lors de sa garde à vue, en annonçant avoir le Coronavirus.
- 12 mois de prison dont 8 mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt pour un cavaillonnais qui a toussé et craché au visage des policiers qui le contrôlaient alors qu'il faisait du vélo.

Consultez l'article de Ouest-France en cliquant [ici](#).

LES CITOYENS PARTICIPENT ACTIVEMENT AU RESPECT DU CONFINEMENT

Dans la nuit du 19 au 20 mars, une rouennaise alertait les services de police de la diffusion d'une vidéo, sur l'application « Periscope », sur laquelle des individus déclaraient être porteurs du COVID-19 et vouloir contaminer le plus de monde possible sur les communes d'Argenteuil et de Bezons, dans le Val d'Oise.

Forts de cette information, nos collègues d'Argenteuil visionnaient la vidéo et reconnaissaient les lieux dans lesquels se mettaient en scène plusieurs jeunes. Une patrouille était envoyée sur place et trois individus étaient reconnus formellement comme étant ceux présents sur la vidéo.

Contrôlés, ils déclinaient leur identité et se déclaraient majeurs (20, 25 et 26 ans). Démunis de l'attestation dérogatoire et de justificatifs d'identité, ils étaient conduits au commissariat pour vérification d'identité et verbalisation pour non respect des règles de confinement.